

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214400350-20230403-DG\_AR\_2023\_023-AR

S<sup>2</sup>LOW

Publié sur le site internet de la ville le 17/04/2023



Direction Citoyenneté et Solidarités  
Service Etat-Civil

arrêté n°  
DG-AR-2023-023

## ARRÊTÉ

**VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

**CONSIDÉRANT** que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 13 mai 2023,

### Article 1 :

Monsieur Erwan BOUVAIS, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

### **Madame Morgane DANIGO et Monsieur Clément GUIHARD**

### Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Erwan BOUVAIS et joint à l'acte de mariage des susnommés.

### Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre  
Le 3 avril 2023

Le Maire,

Fabrice ROUSSEL.